CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé (FCASS)

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Santé

* Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Le gouvernement fédéral devrait continuer à soutenir les provinces et les territoires qui entreprennent des projets d'amélioration des services de santé visant à promouvoir l'efficacité et de meilleurs résultats pour les patients et leurs familles. La FCASS souhaite recevoir du gouvernement fédéral un financement de 50 millions de dollars (10 millions de dollars par an) sur cinq ans, de 2014-2015 à 2018-2019, pour appuyer le travail amorcé concernant l'accélération des améliorations dans les services de santé à l'intention des Canadiens. Moyennant un investissement annuel fédéral de 10 millions de dollars, la FCASS met au point des innovations qui peuvent permettre d'économiser plus d'un milliard de dollars dans les budgets provinciaux et territoriaux des services de santé. Actuellement, la dotation de la FCASS sera probablement totalement épuisée d'ici 2016, l'année 2015 étant le dernier exercice où elle pourra fonctionner pleinement.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$10 millions-99.9 millions

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Le gouvernement du Canada a piloté un certain nombre d'initiatives conçues pour gérer de façon durable et responsable les finances publiques. Divers examens stratégiques et opérationnels, notamment le Plan d'action pour la réduction du déficit, ont permis de réaliser des économies durables importantes. Une faible partie de ces efficacités et d'autres économies dans le portefeuille de la Santé obtenues par l'expiration des engagements liés aux accords antérieurs sur la santé, devraient être réinvesties dans la FCASS afin qu'elle puisse continuer à promouvoir l'efficacité et l'optimisation des ressources.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Les bénéficiaires du travail de la FCASS sont les patients, leurs familles et les contribuables. Le travail de la Fondation touche l'ensemble du pays, car elle a des projets d'amélioration dans l'ensemble des dix provinces et dans un des territoires. Nous travaillons de concert avec les ministres de la Santé, les administrations des services de santé et les établissements dans l'ensemble du continuum des soins.

Les compétences plus modestes et de vastes régions (T.-N.-O., le Canada atlantique et le Nord, les administrations rurales et éloignées de services de santé) sont celles qui en retirent les avantages, car nous renforçons leur capacité de travailler de concert, de relever les défis communs, de mettre en oeuvre des solutions et de partager les pratiques exemplaires.

Nous avons récemment lancé un programme de collaboration avec le North Shore Tribal Council (Ontario) afin de transformer les services de soins de santé primaires de sept Premières Nations. Nous espérons étendre cette initiative chez les Premières Nations.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Les projets d'amélioration de la FCASS constituent une refonte des services de santé dans le but de les rendre plus efficaces et mieux coordonnés et, partant, obtenir de meilleurs résultats :

• réduction de 30 % des visites aux services d'urgence au Cap Breton;
• réduction des durées d'hospitalisation de 80 % chez les malades chroniques au Québec;
• réduction de 27 % du nombre de résidants sur antipsychotiques à Winnipeg;
• augmentation de 28 % de nombre de malades dialysés à domicile au Manitoba;
• élimination de 62 % des consultations inutiles de spécialistes et de 32 % des visites aux urgences à Vancouver;
• réduction de 45 % des délais d'attente pour les services orthopédiques à Terre-Neuve.

Depuis 2004, notre programme FORCES a permis de former plus de 250 cadres supérieurs sur l'amélioration des services de santé dans l'ensemble du Canada.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

La Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé est un organisme sans but lucratif subventionné par le gouvernement fédéral et qui se consacre à accélérer l'amélioration et la transformation des services de santé à l'intention des Canadiens. Nous travaillons avec les fournisseurs des soins de santé, les dirigeants et les gouvernements provinciaux/territoriaux à la conception, la mise en oeuvre, l'évaluation et la diffusion d'améliorations des services de santé. Nous obtenons des résultats rapidement et avons construit un solide réseau national de dirigeants de l'amélioration des services de santé dans toutes les régions du pays, y compris au Québec.

Nous nous concentrons sur ce qui suit :

• Maximiser l'optimisation des ressources, au chapitre des dépenses pour les soins de santé;
• Améliorer les résultats et l'expérience pour les patients et la famille;
• Offrir une approche plus coordonnée aux besoins de santé complexes.

Nos principaux programmes sont :

1. Participation du patient (PP) : Se compose d'équipes de hauts administrateurs des services de santé et de responsables de l'élaboration des politiques et fait appel aux patients, aux familles et aux fournisseurs de soins de santé dans le but d'améliorer les services de santé afin qu'ils soient centrés sur les besoins des patients et des familles. Dans l'ensemble du pays, dix-sept emplacements PP ont obtenu des résultats fructueux.

2. Le programme FORCES (Formation en amélioration pour les cadres qui exercent dans la santé) : Œuvre de concert avec les équipes de dirigeants des soins de santé pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer les projets d'amélioration des services de santé. Il s'agit d'un programme de 14 mois grâce auquel des équipes, qu'il s'agisse d'un seul organisme, de plusieurs emplacements et de plusieurs provinces et territoires, peuvent entreprendre des initiatives d'amélioration de la qualité et de modification des systèmes.

3. Collaboration en matière d'innovation et d'amélioration : Il s'agit d'initiatives d'amélioration à grande échelle couvrant plusieurs régions ou provinces/territoires. Voici quelques initiatives en cours :

• Collaboration sans précédent réunissant 17 administrations des services de santé du Canada atlantique et visant l'amélioration des services de santé pour les personnes vivant avec des maladies chroniques. Les gouvernements des quatre provinces ont aidé à fixer les priorités de collaboration et ont entériné l'initiative; les résultats des dix projets d'amélioration déjà en cours seront diffusés dans l'ensemble du pays.
• Programme unique de collaboration liant les régions d'administration de la santé de la C.-B., de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador pour dégager et diffuser des améliorations dans l'ensemble des systèmes de santé nordiques, ruraux et éloignés au sud du 60e parallèle;
• Collaboration fructueuse avec le ministère de la Santé et des Services sociaux des Territoires du Nord-Ouest afin de créer, sur l'ensemble du territoire, des approches culturellement appropriées à la gestion des maladies chroniques, notamment le diabète, la néphropathie et les maladies mentales.

Le travail de la FCASS est étroitement harmonisé aux priorités de Santé Canada, particulièrement son travail avec les territoires, les provinces et les autres partenaires des soins de santé, de façon à régler les questions de durabilité, à stimuler l'innovation dans les services de santé et à promouvoir l'adoption des pratiques exemplaires dans l'ensemble du Canada. Consciente que la responsabilité première de la prestation des services de santé échoit aux gouvernements provinciaux/territoriaux, la FCASS travaille afin de soutenir les provinces et les territoires qui désirent mettre en œuvre des innovations et des pratiques exemplaires portant amélioration des services de santé. Par son appui financier à la FCASS, le gouvernement fédéral aide les gouvernements des provinces/territoires à fournir des soins de santé plus efficaces par rapport au coût, plus efficients et offrant, en matière de santé, de meilleurs résultats pour les patients et leurs familles. Compte tenu que le volet Transfert canadien de santé atteint 30,3 milliards de dollars en 2013-2014, le travail de la FCASS aide les gouvernements provinciaux et territoriaux à optimiser les ressources et à obtenir une meilleure valeur des transferts fédéraux tout en offrant des soins meilleurs. De cette façon, la FCASS aide à protéger les investissements fédéraux dans les services de santé.

La FCASS réunit les provinces, les territoires et les régions des services de santé pour qu'ils travaillent de concert afin de relever les défis des services de santé, de mettre en œuvre des innovations dans les services, de mesurer leurs répercussions et d'introduire ces innovations dans l'ensemble du pays.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.